



## Les aides au transport

### Le forfait améthyste

Le forfait Améthyste permet de bénéficier de tarifs réduits pour accéder aux transports en commun en Île-de-France (zones 3-5), Noctilien inclus, à l'exception des liaisons aéroportuaires et des lignes d'autobus à tarification spéciale.

Droits ouverts sous condition de ressources et de résidence contre encaissement d'une participation annuelle. Forfait délivré par le département.

### La carte de stationnement

La carte européenne de stationnement délivrée par le MDPH permet à la personne en situation de handicap, de stationner sur les emplacements réservés aux personnes handicapées.

La carte est nominative.

### L'allocation chèque-taxi

Cette allocation est à destination des personnes âgées ou handicapées à faible mobilité, dont les besoins en déplacements sont limités sur une année, et qui ne peuvent plus emprunter les transports en commun en raison de leur état de santé ou handicap éventuel.

Cette allocation, versée par le Conseil Départemental, vous aide à payer vos déplacements quand vous utilisez les taxis ou les services de transports adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées mis en place par les communes.



**Contact : Pôle seniors et personnes handicapés au 0800 09 31 90 (numéro gratuit depuis un poste fixe)**

3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43